



Le 21 octobre 2021

## Communiqué diocésain concernant le COVID-19

Le Nouveau-Brunswick fait actuellement face à sa plus importante vague de COVID-19 depuis le début de la pandémie. « Le variant Delta de la quatrième vague de la pandémie a frappé notre province beaucoup plus durement que les vagues précédentes, et nous en ressentons tous les effets », a dit la ministre de la Santé, Dorothy Shephard. Fort heureusement, depuis les cinq derniers jours, le nombre de cas actifs a diminué d'environ 30%, ce qui est un signe encourageant.

Il est normal que certaines personnes puissent avoir une crainte et de l'angoisse à l'idée de retourner dans des endroits publics. Il est important de souligner que la Santé Publique du Nouveau-Brunswick est un chef de file en matière de prévention depuis le début de cette pandémie. Les chefs religieux travaillent en étroite collaboration avec eux afin d'assurer un milieu sécuritaire pour les paroissiens et paroissiennes de toutes les églises du Nouveau-Brunswick.

Afin de réduire l'incidence de la quatrième vague, le gouvernement a émis un arrêté obligatoire concernant la COVID-19 le 24 septembre 2021. Les mesures mises en place pour les églises comprenaient notamment :

- Les activités où les gens se rassemblent (bingo, parties de cartes, etc.), y compris les mariages et les funérailles, doivent s'assurer que les participants à ces événements doivent toujours être pleinement vaccinés.
- Aucune preuve de vaccination n'est requise pour les messes dominicales, les messes sur semaine, les baptêmes, les groupes de prières et toutes autres célébrations religieuses. Les lieux de culte doivent mettre en place les mesures suivantes :

- fonctionner à 50 % ou moins de leur capacité d'occupation;
- assurer le respect des consignes de distanciation physique;
- assurer le port du masque en tout temps;
- inscrire le nom de tous les participants dans un registre;
- éliminer le chant par les fidèles;
- interdire l'entrée à toute personne présentant des symptômes de COVID-19 ou ayant reçu l'instruction de s'isoler.

L'Église est une Mère bienveillante qui se soucie du bien de tous ses enfants. C'est pourquoi, il faut favoriser une atmosphère non discriminatoire où les paroissiens se sentent à l'aise de prendre des mesures de protection individuelles additionnelles, s'ils le désirent. Il y aura aussi des personnes qui ne seront pas entièrement vaccinées, pour quelque raison que ce soit. Il est important de veiller à ce qu'elles ne soient pas stigmatisées. Les mesures sanitaires mentionnées ci-haut s'assurent d'un équilibre entre la protection de l'ensemble des gens et l'inclusion des personnes non vaccinées lors de nos services religieux.

À ce stade de la pandémie, il est important de rappeler aux paroissiens que toutes ces mesures sanitaires assurent que les églises soient des milieux sécuritaires pour les rassemblements. L'ensemble du clergé diocésain qui effectue un ministère (messes, sacrements, funérailles, etc.) est entièrement vacciné.

Dans son communiqué du 12 octobre 2021, la santé publique a confirmé que les églises inspectées ont été jugées pleinement conformes. Ceci confirme que les églises sont sécuritaires pour la population. « Je suis très heureuse que les chefs religieux du Nouveau-Brunswick fassent ce qu'il faut pour leur communauté et leur province », a déclaré la ministre Shephard. « Ce sont des décisions difficiles, mais nécessaires, et je suis reconnaissante du leadership dont ils font preuve. »

Diocèse de Bathurst

C.P. 460, 645, avenue Murray, Bathurst, NB E2A 3Z4 Tél : 506-546-1420 fax : 506-546-1423

[diocesedebathurst@nb.abin.com](mailto:diocesedebathurst@nb.abin.com)